



CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 06 décembre 2022 à 19h00

Date de la convocation :
29 novembre 2022

Date d'affichage :
29 novembre 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoir : 4

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sainte-Euphémie, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil de la mairie de Sainte-Euphémie sous la présidence de Monsieur Didier ALBAN, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Nadine SAVIN, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Muriel MUNCK, Clémentine BOREL, Alizée BRUNET, Sylvie PERMEZEL

Absents excusés : Nathalie PINTO, pouvoir à Fabien FRECON, Philippe RAVIX, pouvoir à Didier ALBAN, Lionel DESFARGES, pouvoir à Nadine SAVIN, Christophe MOYNE, pouvoir à Irène CHINOUNE.

Absents : Sandrine JOSEPH- Grégory GIRONES,

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 08 novembre 2022
- Présentation du rapport d'activité de la CCDSV par son Président
- Décision modificative n° 4
- Convention de mutualisation travaux pour le projet de cheminement doux route de Trévoux avec la commune de St Didier de Formans
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Sas Safetykleen France en vue d'exploiter un centre de regroupement de produits de nettoyage industriel et de déchets dangereux à Reyrieux
- Compte rendu des commissions et syndicats
- Informations diverses
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du conseil du 08 novembre 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 08 novembre est accepté à l'unanimité.

2. Présentation du rapport d'activité de la CCDSV par son Président

M Marc Péchoux, Président de la CCDSV et M Samuel Lachaise Directeur général ont présenté le rapport d'activité de l'année 2021. Projection d'un diaporama.
Ce rapport est consultable sur le site de la CCDSV.

3. Décision modificative n° 4

Monsieur Gilles Lemoine, Adjoint aux finances, à la culture et aux patrimoines explique que dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) la commune a reçu deux subventions, l'une de l'état à hauteur de 20 642€ et l'autre de la part du département de l'Ain à hauteur de 2131 €.

Il est nécessaire d'intégrer ces subventions au budget 2022.

Monsieur Gilles Lemoine précise également ,dans le cadre des travaux terminés de la rue de la mairie, qu'il convient d'intégrer les frais d'études et les frais de publication pour permettre notamment la récupération du FCTVA sur le prochain exercice.

Pour cela, la décision modificative suivante est proposé au conseil municipal.

Décision modificative N° 4

Section Investissement					
RECETTES			DEPENSES		
CPTE			CPTE		
1381	Subvention Etat	20 642,00 €	202	Frais urbanisme	22 773,00 €
1382	Subvention Département	2 131,00 €			
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	2031/ Frais d'études	10 736,54 €		2315/ Projet Mairie	10 736,54 €
	2033/annonces légales	711,29 €		2315/ Projet Mairie	711,29 €
TOTAL		34 220,83 €	TOTAL		34 220,83 €

Après en avoir débattu, il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal de valider cette décision modificative comme présentée dans le tableau ci-dessus.

Délibération acceptée à l'unanimité (DEL2022-57).

4. Convention de mutualisation travaux pour le projet de cheminement doux route de Trévoux avec la commune de St Didier de Formans.

M le Maire présente le projet de convention concernant l'aménagement doux de la route de Trévoux. Cette convention implique la commune de St Didier de Formans pour mutualiser les travaux en commun sur un seul et même projet.

M Emmanuel Geniquet aborde la question de l'arrêt de bus qui se trouve sur le parcours. La compétence « mobilité » appartenant à la Communauté de Communes, il demande la consultation et la participation de celle-ci au coût engendré par cet aménagement. Le coût d'aménagement des quais bus s'élève à 21 000.00 € HT.

Deux personnes sont nommées référentes pour le suivi de ce dossier : M Didier Alban et M Philippe Ravix. La question relative à cette affaire est ajournée et reportée au conseil municipal du mois de janvier. Un courrier sera transmis à la Communauté de Communes afin de solliciter leur participation.

5. Demande d'autorisation environnementale présentée par la Sas Safetykleen France en vue d'exploiter un centre de produits de nettoyage industriel et de déchets dangereux à Reyrieux

La société SAS SAFETYKLEEN FRANCE assure des prestations de services auprès d'industriels par la mise à disposition de produits de dégraissage (solvant de nettoyage, agent lessiviel et diluant).

Cette société est basée actuellement à Couzon au Mont D'Or et souhaite transférer son site sur la commune de Reyrieux.

L'activité de regroupement de produit de dégraissage relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'installation de cette société est prévue sur une parcelle non encore aménagée de ZI de REYRIEUX.

Les principales activités sont :

- Réception et stockage de produits neufs- reconditionnements et livraison ;
- Réception et stockage de produits usagés - reconditionnements (sauf pour les diluants) ;
- Aucune opération de traitement ne sera réalisée sur ce site ;

La demande d'autorisation environnementale a été envoyée à chaque élu. Le conseil municipal doit donner un avis sur cette installation.

Les avis émis sont en majorité négatifs sauf trois avis positifs avec réserves. Ces avis devront faire l'objet d'une validation par délibération lors du conseil municipal du mois de janvier.

6. Compte rendu des commissions et syndicats

Commissions travaux

- Point sur les couts du projet rue de la mairie – Parking Soulier

Montant des travaux HT avec Maitrise d'Œuvre	443 249,12 €
Montant des subventions	289 737,70 €
Part des subventions et participations	65,37%

Remerciements à tous nos partenaires financiers, la Région, L'état, Le Département et la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

- création d'un atelier groupe de travail « équipement de nos toits en panneaux photovoltaïques »

Objectif : équiper nos toits en partie de panneaux pour consommation en directe ou non

Membres du groupe de travail : Messieurs Emmanuel Geniquet, Gilles Lemoine, Cédric Fief. Mmes Nadine Savin, Chantal Lespinasse, Irène Chinoune

Commission vie scolaire (Présentation Mme Munck)

PEGASE : des évolutions de personnels. Deux personnes ont été recrutées, en remplacement de deux départs Brigitte... prend sa retraite. Nous la remercions de ses années de travail.

Le centre de loisirs sera ouvert la 1^{ère} semaine des vacances de Noël du 19 au 23/12 et le 02/01/2023.

RESTAURANT SCOLAIRE : Depuis le changement de prestataire pas de remarque particulière. Annonce de l'augmentation du tarif du repas au 1^{er} janvier 2023.

ECOLE : Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 10/11/2022.

CONSEIL D'ECOLE : Présentation du nouveau conseil d'école. Annonce des effectifs et répartition des classes. En ce qui concerne le protocole COVID, pas de restriction particulière. L'aération des classes et le lavage des mains est toujours en vigueur.

Quelques familles encore non inscrites sur « Toutemonannée ». La prise en main par les parents et les enseignantes est en amélioration.

Nous avons été informés de la parution de la circulaire du 30/09/2022 concernant l'éducation à la sexualité. Le Conseil d'Ecole sera prochainement informé des modalités et des approches pédagogiques. L'équipe enseignante attend des informations complémentaires de l'institution.

RASED : Présentation de RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux enfants en difficulté). Le RASED intervient sur 11 écoles. Les parents sont informés de cette aide par courrier ou rencontre avant la prise en charge de l'élève.

Les questions des parents : Quelles sont les modalités de choix du prestataire des repas cantine et la date du terme du marché public actuel. Ces deux questions intervenant à un moment charnière, nous leur avons expliqué la situation et le retour chez RPC à partir du 14/11/22. Une explication a été redonnée sur les modalités de facturation.

Syndicat des eaux

- Comment se gère une situation de crise d'alimentation en eau potable ?

Mme Sylvie Permezel, déléguée auprès du Syndicat des eaux a participé à une réunion concernant les mesures prises par le syndicat et la société SAUR en cas de crise pour la fourniture d'eau potable.

Identification des principaux numéros et mail commune par commune

Identification d'un lieu de stockage par commune pour une réserve d'eau fournie par la SAUR.

Un stock de bouteilles d'eau est aussi à Civrieux pour dépanner quelques particuliers si nécessaire en cas de petits problèmes.

Des pompes en caisses sont prévues en cas de panne. Mais il faut prévoir le temps de changement de pompe.

Un laboratoire d'analyse de l'eau pour la Saur, donne des résultats en 24 heures au lieu de 48 h pour l'ARS (agence Régionale de Santé).

En cas de manque d'électricité, un stockage d'eau d'une journée est prévu. SAUR dispose de 5 groupes électrogène en réserve sur le grand EST.

- Commission assainissement GEMAPI

Cette commission est axée sur la réorganisation des stations d'épuration (STEP) d'Ars et de Savigneux. Ces stations sont vieillissantes et ne permettent pas de traiter l'azote et le phosphore. Elles ne permettent plus de respecter un bon état environnemental du Formans. Elles ne pourront pas satisfaire l'évolution démographique dans les 30 ans à venir.

Trois scénarios ont été étudiés.

Report de la station d'Ars sur la STEP de St Didier. Création de deux stations d'épuration sur Ars et Savigneux et création d'une STEP regroupant ARS et Savigneux.

Le choix de création d'une station d'épuration pour les deux villages est retenu.

- Commission communication

Présentation par Madame Savin des devis pour la reproduction de la gazette 2022 qui fera l'objet d'une distribution entre Noël et le Jour de l'An. La société SEDI est retenue pour un montant TTC de 1654.40 €.

7. Informations diverses

- Don du sang du 8 novembre : 130 donateurs de sang ; Remerciements de l'EFS.

- Don pour l'Ukraine du 3 décembre : organisé dans l'urgence pour des vêtements chauds.

Prochaines réunions

- Révision du PLU : réunion avec la corporation des agriculteurs le 19 décembre 2022.

Prochain conseil municipal : le mardi 24 janvier à 19 heures 15

Conseil municipal clos à 21 H 40.

Le Maire

Didier ALBAN

